robuste, mais pourra-t-il tire trois cents pages sans boire. Enfin, il commence :...

... Tout le monde connaît les faits pour lesquels Abel Pollet et ses amis comparaissent devant les Assises. Nous les avons rappelés brièvement hier. Je ne saurais imposer à mon tour au lecteur, l'inexprimable plaisir que cette lecture qui dura sept heures, causa à tous les assistants.

Qu'on sache seulement qu'en ce formidable document tous les crimes et méfaits connus de la bande sont énumérés avec les indications de date et de circonstances les plus précises. Le moindre vol de saucisson est scrupuleusement mentionné.

La carrière prodigieusement ordonnée des voleurs-assassins commence en 1898, dans la nuit du 12 au 13 janvier, par une tentative de vol chez M. Rackelboum, cultivateur à Calonne-sur-la-Lys. Auguste et Abel Pollet sont les auteurs de ce vol.

Jusqu'en 1901, Abel Pollet et son frère, qu'accompagne parfois Note, se livrent à des méfaits qui peuvent les faire considérer comme des chenapans de belle envergure, mais qui ne permettent peut-être pas de leur appliquer l'épithète de bandits dont ils s'enorgueillissent aujourd'hui.

Mais voilà que Pollet et Note, pincés pour un vol de numéraire à Vieux-Berquin, vont en prison, le premier pour 4 ans, l'autre pour 1 an. Il semble que cette condamnation les crée assassins.

Dès ce moment les méfaits ont un caractère plus grave. Pollet et les siens ne tardent pas à tuer. Ils visitent toute la région, poussent des pointes en Belgique, fracturent les portes, les troncs des églises, ouvrent des crânes. Pollet, de plus en plus facilement, s'attache des complices. On les connaît. Ils s'embarquèrent tantôt avec lui et l'entourent maintenant.

Bref, lorsque le 2 mai 1906, Abel Pollet est arrêté sur la dénonciation de Plateel, son beau-frère, la bande possède à son actif *six assassinats, sept tentatives d'assassinat* et *cent-vingt vols à main armée*...

M. Louvet énumère tout cela. Sa voix monotone semble tomber d'une machine automatique.

M. Lefrançois te regarde de temps en temps d'un œil pitoyable. Il veut adoucir son sort et lève la séance pour cinq minutes vers onze heures.

Auguste Pollet simule l'épilepsie

Lorsqu'elle reprend et avec elle l'interminable lecture, c'est au tour d'Auguste Pollet d'avoir pitié du courageux greffier.

Auguste Pollet s'est découvert récemment des dispositions à l'épilepsie. Il paraît que ça n'est pas sérieux et que cet accusé veut simplement se rendre intéressant. Est-ce vrai ?... Toujours est-il que tout à coup, la lecture de l'acte d'accusation à peine reprise, les manches d'un avocat se tendent vers M. Louvet et arrêtent son débit. Un long soupir parcourt l'assistance et parmi les busles relevés, les cous tendus de ses semblables, Auguste Pollet apparaît renversé, visage pâle aux yeux clos.

Sa femme, Eugénie Morent, assise à quelques places plus loin, appuie sa tête sur l'épaule de sa voisine et détaille la scène touchante ! qu'interrompt presque immédiatement le médecin-major d'infanterie venu examiner le malade. « Ce n'est rien, moins que rien ! » En effet, comme si les paroles du major avaient un don de persuasion, Auguste Pollet se redresse et reprend son allure impassible de louche poitrinaire.

... Et le greffier continue sa lecture. Les avocats font mine de s'intéresser en feuilletant des dossiers. M. le président joue attentivement avec ses lunettes. Les crimes succèdent aux vols et les vols aux crimes.

On dit que M. Louvet en est à la trente-troisième page lorsque midi sonne et que M. le président abandonnant ses lunettes se tourne vers les jurés et leur demande s'ils ne trouveraient pas bon qu'on lève quelque temps la séance. Les jurés opinent du bonnet et M. Lefrançois retrouve sa voix claironnante pour annoncer que l'audience est levée jusqu'à deux heures !

Seuls les accusés accueillent l'information avec indifférence. Tout le monde, eux mis à part, s'enfuit. Dehors, le temps est redevenu beau. Dans les arbres, les oiseaux chantent une chanson qui, il faut le dire, est beaucoup plus joyeuse que celle de M. le greffier Louvet.

Entr'acte

Donc, de midi à 2 heures, l'audience est suspendue. On déjeune. Les accusés sont conduits dans une pièce attenante à la salle d'assises. Un repas froid leur est servi. On dit qu'ils y font honneur, tous y compris Auguste Pollet, l'épileptique.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

On continue la lecture de l'acte d'accusation. — La femme d'Auguste Pollet est malade à son tour

A deux heures précises, le Palais de Justice reprend son aspect du matin. Les soldats d'infanterie sont à leur poste et l'agent aussi, auquel il faut montrer patte blanche pour entrer.

MM. Lefrançois, Mouron, reprennent leur place, et M. le greffier Louvet ainsi que les accusés, leurs défenseurs et les jurés.

M. le greffier Louvet ne reprend pas que sa place, hélas ! Il reprend aussi sa lecture aussitôt après que le président a déclaré la séance ouverte.

De deux heures à six heures M. Louvet lit. Il essaye de réagir contre le bredouillement et sa voix a parfois des éclats dramatiques. Malgré tout, cette lecture qui n'est qu'une inutile formalité, est d'un effet soporifique. Les pauprères des accusés eux-mêmes se ferment. Abel Pollet appuie dans ses mains son front, son large front sur lequel sa chevelure dessinent une virgule noire, la mèche !

Un incident qui malheureusement n'a même pas le mérite de la nouveauté, est la seule distraction de l'après-midi avec une suspension d'audience de dix minutes vers quatre heures.

L'incident en question c'est la défaillance passagère d'Eugénie Morent, femme d'Auguste Pollet. Eugénie abuse tout à coup de l'épaule complaisante de sa voisine. Elle s'y appuie et sa poitrine aspire en vain l'air qui entre dans la salle par les fenêtres grandes ouvertes. Le médecin-major se précipite encore une fois. Il pose sous les narines de la femme un flacon d'éther.

— Croyez-vous, docteur, s'inquiète le président, croyez-vous qu'un verre d'eau serait utile ?

— Un verre d'eau, bien sûr ! Mais l'indisposition de cette femme me paraît à peu près du même genre que celle de son mari ce matin, répond le médecin.

Eugénie qui revient à elle, sourit et comme un gendarme lui tend quand même un verre d'eau, elle l'avale d'un trait.

... Et M. Louvet se hâte de reprendre sa lecture. Voici maintenant les dernières pages. Il n'est plus question que de crimes.

Le 19 janvier 1905, Abel et Auguste Pollet et Vromant commettent l'effroyable crime de Violaines, où les époux Lecon, vieux rentiers, et leur fille, trouvèrent une mort horrible. Le 18 avril 1906, ils pendent le tenpier Vercruysse à Bailleul. Chaque crime porte une empreinte semblable de lâcheté. La bande Pollet ne s'attaque qu'aux vieillards à ceux dont leurs mains ignobles peuvent avoir facilement raison.

La carrière criminelle d'Abel Pollet et de ses vingt-huit co-inculpés se termine en Belgique.

La fin de l'acte d'accusation établit l'entente entre tous les membres de la bande. Cette entente existait pour la préparation des coups et pour les explications à fournir après leur exécution, comme pour leur accomplissement même. Les renseignements fournis sur les inculpés sont presque tous déplorables.

Abel Pollet, Auguste Pollet, Canut Vromant, Théophile Deroo, Célinie Pollet, Gustave Leclercq, Julienne Plateel, Angèle Plateel, Victor Note, Sidonie Deken, Alfred Dehouck, Adolphe Ovarlet, Philomène Raney, Joseph Fauvart, Marie Debrit et Jules Brabant n'ont jamais joui d'un semblant d'estime parmi les gens qui les connurent.

Camerlynck, Marcel Deroo, Louise Matorel, Angèle Pollet, Eugénie Morent et Eugénie Laronde, ne valent guère mieux. Marie Deram, Joseph Fauvart, la femme Note et Charles Vandevelde, ont une meilleure réputation. Enfin, Josien et Marie Guffroy sont de braves gens.

... Un coup de vent passe et secoue les chevelures. Le temps se remettrait-il à l'orage ?

Non ! M. le greffier Louvet a terminé la lecture de l'acte d'accusation et de toutes les bouches un soufflé s'est échappé. C'est fini ! Enfin !

M. Lefrançois résume en cinq minutes le long mémoire de M. Louvet et en trois mots il indique aux membres de la bande l'accusation qui pèse sur chacun d'eux : assassinat, vol qualifié ou complicité de vol qualifié.

Quoique l'acte d'accusation ait un peu amoindri les facultés de tous, M. Lefrançois ordonne qu'on procède à l'appel des témoins qui auraient dû être entendus aujourd'hui.

Ils répondent à l'appel de leur nom. Il y a de braves vieillards qui échappèrent aux mains étranglieuses de Pollet et de ses acolytes, des propriétaires dont les rasés dont les poules disparurent un jour dans le sac des bandits ; des gendarmes qui les arrêtèrent ; des gardes champêtres qui les recherchèrent sans les trouver !

M. Lefrançois ayant un instant contemplé ces faces loyales, déclare qu'on ne saurait procéder à aucun interrogatoire. Il est trop tard. L'horloge marque six heures quarante-cinq. Ces témoins seront entendus demain dès la première heure.

L'audience est donc levée. Demain le « grand Abel » parlera. L'horreur publique a fait de cet individu une sorte de héros du mal. Ne se pourrait-il pas que la monotonie de ces audiences effritât le piédestal sur lequel il grimpa si volontiers et qu'on ne trouve en lui qu'une brute bien musclée.

Cette opinion est déjà d'ailleurs celle qu'on emporte de presque tous ses complices après cette première journée... d'intimité.

André BELVALLES.

LA RÉGION

A LINSELLES

UNE FEMME DÉCAPITÉE PAR SON MARI

(Nouveaux détails)

Les aveux de l'assassin

Nous avons parlé hier de la sanglante découverte faite par un passant, sur la route de Linselles au hameau de la Vignette.

Voici sur ce crime des détails complémentaires :

UN MAUVAIS MENAGE

Le ménage Evrard-Tuyttens vivait depuis longtemps en mauvaise intelligence, Yvo Evrard ayant une conduite déplorable.

Sa femme, Marie Tuyttens, âgée de 32 ans, était au contraire une ouvrière de fabrique très courageuse.

Pour se soustraire aux menaces dont elle était l'objet constamment, elle avait quitté le domicile conjugal. La jeune femme avait pris avec elle le seul enfant qui lui restait. Deux autres enfants nés de son mariage, étaient décédés dans le courant de l'année dernière.

Marie Tuyttens avait manifesté l'intention de réclamer le divorce ; mais cette intention avait excité la colère d'yvo Evrard qui lui avait dit : « Si tu fais cela je te couperai la tête ! »

La pauvre femme s'était depuis vendredi dernier réfugiée chez sa sœur.

LA DECOUVERTE DU CADAVRE

Lundi, vers cinq heures, un habitant de Tourcoing découvrait dans le fossé du chemin de Linselles à la Vignette, dans une mare de sang, le cadavre de Marie Tuyttens.

La pauvre femme était presque décapitée. Elle portait au cou une horrible blessure ; la gorge était littéralement tailladée, à tel point que la tête ne tenait plus que par des lambeaux de chair. La mort remontait déjà à plusieurs heures.

L'identité de la victime fut aussitôt établie, car elle était très connue dans la commune.

Des constatations qui furent faites, il résulte que la victime a dû lutter avec son agresseur car ses mains sont tailladées.

Il semble que l'assassin se soit servi d'un rasoir.

L'ARRESTATION

La rumeur publique désigna le coupable présumé et à la tombée de la nuit, le brigadier des douanes Grandjean, arrêtait Yvo Evrard qui se disposait à prendre le train pour Paris.

Interrogé à la gendarmerie d'Halluin, Evrard nia énergiquement. Les faits sont pourtant contre lui et les déconvertes de la première enquête ont même établi la préméditation.

LA PREMEDITATION

Evrard avait prémédité son crime. Samedi dernier, à cinq heures du matin, il était allé trouver sa femme et l'avait querellée parce qu'elle refusait de reprendre la vie commune. Yvo Evrard s'était même armé d'un couteau de cuisine et, devant le refus de sa femme, il lui aurait certainement fait passer un mauvais quart d'heure, sans l'intervention de sa sœur.

Il ne se tint pas pour battu, et il alla attendre sa femme à la sortie de la filature Boutmy où elle travaillait depuis 3 mois.

Marie Tuyttens ne sortit pas. Evrard crut qu'elle n'était pas là et qu'elle s'était rendue à Tourcoing pour voir son enfant — un bébé de 3 ans — malade à l'Hôpital. Ne la trouvant pas là non plus, il revint à Linselles, au domicile de sa femme et l'attendit. Là, deux nouvelles scènes se produisirent, parce qu'il n'arrivait pas à la décider à le suivre.

Dimanche, Evrard ne parut pas à Linselles, mais il revint lundi et se faisant conciliant et doux, il réussit même à obtenir d'elle un peu d'argent que, disait-il, il emploierait à chercher du travail.

L'après-midi il revint à la charge. Il avait dépensé à boire l'argent reçu le matin, et se trouvait assez ému.

Contrairement à son habitude, sa femme céda à son désir et sortit avec lui. Ils partirent donc ensemble vers trois heures et demie.

On sait le reste.

L'ASSASSIN PRESUMÉ

Ainsi que nous l'avons dit, le ménage Evrard-Tuyttens vivait depuis très longtemps en fort mauvaise intelligence, par suite de la conduite déplorable du mari.

Evrard Yvo, marchand des 4-saisons, est âgé de 35 ans. Il a été maintes fois condamné pour violences, vols, fraudes et surtout pour ivresse.

LE PARQUET SUR LES LIEUX

M. Houeix, juge d'instruction, et Flahaut, greffier, s'étaient rendus, mardi après-midi, à Linselles. Après avoir établi le constat des lieux, et entendu les témoins, M. Houeix et son greffier sont rentrés à Lille dans la soirée.

A HALLUIN. — LES AVEUX

Après son arrestation, Yvo Evraert fut conduit à la gendarmerie d'Halluin. On sait qu'il opposait des dénégations à l'accusation d'avoir lâchement égorgé sa pauvre femme sans défense. La plus grande partie de la nuit, M. Begancenol, maréchal des logis de gendarmerie, s'efforça d'obtenir un aveu. Evraert continuait à nier.

Dans la matinée, son interrogatoire reprit. On lui fit ressortir la puérilité de ses dénégations, on lui rappela ses menaces envers sa femme.

Finalement l'assassin apporta moins d'énergie à nier et à onze heures il avoua son crime dont il relata les circonstances.

L'ARRIVÉE DU PARQUET

Hier à 2 heures 43, le parquet de Lille, représenté par MM. Cauwès, substitut de M. le procureur de la République, Houeix, juge d'instruction et Flahaut, greffier, descendirent à Halluin. Les magistrats étaient attendus en gare par M. Thavernon, commissaire de police, et Bessancenot, maréchal des logis de gendarmerie.

Il fallut fendre des groupes de curieux pour parvenir à la caserne. Il est encore du cause à Halluin et beaucoup d'ouvriers chôment.

Aussitôt leur arrivée à la gendarmerie les magistrats se firent amener l'assassin et son interrogatoire commença. Après avoir renouvelé ses aveux faits d'abord au maréchal des logis, Yvo Evraert fit le récit du sombre drame. Mais auparavant il crut devoir se répandre en récriminations à l'endroit de sa victime. A l'entendre elle avait tous les torts. Elle l'avait fait condamner injustement, enfin, suprême reproche et calomnie sans doute, « elle le trompait, » dit-il.

Il relata ensuite le crime. Arrivé à l'endroit où ils auraient dû se séparer puisque sa femme ne voulait décidément pas revenir avec lui, pour le moment du moins, Evrard lui intima de rebrousser chemin un bout seule, puis il la rejoignit. Il s'était armé d'un rasoir qu'il tenait de la main droite. D'un pas rapide il rejoignit son épouse et lui posant la main sur l'épaule tandis qu'il levait le bras armé du terrible instrument, il demanda : « veux-tu, oui ou non, revenir avec moi ? » Marie Tuyttens fit un signe négatif de la tête. C'est alors qu'il porta un coup de son arme de bas en haut.

Elle tomba en prononçant deux fois mon nom, dit l'ignoble assassin qui termine son effrayant récit en disant qu'il traîna ensuite le corps à l'entrée du champ de blé. Il ne dit pas qu'il tenta de relever les tiges de blé autour du corps mais certaines constatations faites au moment de la découverte du cadavre le font croire.

Enfin l'assassin ajoute qu'il continua sa route vers la ferme Dumortier-Vanelande essuyant chemin faisant la lame de son rasoir qu'il replaça dans l'étui, puis il le jeta dans le fossé qui entoure la ferme.

Evraert raconte ensuite qu'il était pressé de rentrer chez lui pour s'y laver les mains ensanglantées et arranger ses vêtements. Sur sa route il rencontra un jeune homme, M. Sampers, à qui il offrit une cigarette et annonça qu'il allait partir pour Paris.

Ce récit achevé M. le juge d'instruction demanda d'abord à l'assassin s'il avait porté plusieurs coups à sa victime. « J'étais trop en colère pour m'en rappeler, déclara-t-il. »

Enfin, à la question : regrettez-vous votre crime ? l'assassin répondit : « D'une manière, oui. »

LE TRANSFERT A LILLE

A 6 heures, Yvo Evraert sortit de la caserne entre deux gendarmes. Les autres gendarmes de la brigade et les gardes champêtres faisaient escorte et maintenaient les curieux. De route, pas de manifestations violentes, simplement des cris de hou ! hou !

Une fois dans son compartiment Evraert s'écria : « ce qui est fait est fait ! »

Les aveux de l'assassin ont rendu inutile le transfert du parquet à Linselles et les tristes formalités de la confrontation et de la reconstitution du crime.

L'AUTOPSIE DE LA VICTIME

Le corps de Marie Tuytens, déposé dans une salle de la morgue de Linselles, sera transféré aujourd'hui à la première heure à Halluin, pour y être autopsié par le médecin-légiste.

L'ARME DU CRIME

Le rasoir qui a servi à l'assassin Evraert à égorger sa femme avait été décrié par lui il y a deux ans à son beau-père, M. Tuytens.

A ANNAPPES

On découvre un cadavre horriblement mutilé SUR LA VOIE FERRÉE DE LILLE A TOURNAI

Suicide ou accident ?

Mardi matin, le mécanicien de l'express 2200 partant de Lille vers trois heures, à destination de Bruxelles, remarqua à son passage à la barrière d'Hellemmes, une masse informe à travers la voie latérale. Devinant un malheur, il jugea utile de faire aviser par téléphone le personnel de la gare de Fives.

Le sous-chef de gare de cette dernière localité se rendit aussitôt vers l'endroit indiqué en compagnie de plusieurs hommes d'équipe placés sous ses ordres.

Un peu au delà de la barrière d'Hellemmes, à un kilomètre environ de la guérite du surveillant, les employés de la Compagnie découvrirent le cadavre d'un jeune homme affreusement mutilé. Le corps était sectionné dans toutes ses parties. La poitrine était complètement ouverte jusqu'au bas-ventre qui laissait échapper les entrailles.

M. Chrétien, chef de district, informé, descendit aussitôt sur les lieux. La nouvelle de cette lugubre découverte s'était rapidement propagée, les curieux s'amassèrent en très grand nombre autour du cadavre. L'identité de la victime fut alors établie. Il s'agissait d'un nommé Arthur Brocart, âgé de 26 ans, horloger-bijoutier, rue Masséna, à Ascq. Ce jeune homme avait été aperçu vers minuit à la barrière d'Hellemmes par le garde de nuit, M Charles Béeuve.

M. Berger, commissaire de surveillance administrative à la gare de Lille, a reçu les déclarations de cet agent concernant la victime. Brocart attendait, paraît-il, une femme qui lui avait donné rendez-vous à la barrière. Las de l'attendre il partit en suivant le chemin latéral à la voie ferrée. Cette conversation avait eu lieu quelques minutes avant le passage du train de Bruxelles.

Dans les poches du jeune homme on a trouvé deux sous et un billet de retour de Lille à Ascq. M. le docteur Bérent, médecin de la Compagnie du chemin de fer du Nord, a fait les constatations médico-légales.

Les raconteurs vont leur train sur cette mort tragique. On va jusqu'à dire que ce jeune homme se serait donné la mort pour éviter des représailles judiciaires. On dit aussi que l'un de ses frères a trouvé la mort dans des circonstances analogues.

Ce que nous pouvons certifier, c'est que le jeune homme était fiancé avec une jeune fille de Lille, et que son mariage devait avoir lieu dans le courant du mois. On ne s'explique pas pourquoi Arthur Brocart, sur le point de toucher au but, aurait eu l'idée fatale de se donner la mort.

Les autorités locales ont fait transporter les restes de l'infortuné dans une dépendance communale.

La gendarmerie est descendue sur les lieux dans l'après-midi.

Le Congrès des Notaires

UNE EXCURSION A ROUBAIX

Mardi à midi, par tramways spéciaux, tous les notaires de France prenant part au congrès qui se tient actuellement à Lille, sont arrivés à Roubaix, quelques-uns en compagnie de leurs dames. Après une cordiale réception au Cercle du Commerce, les congressistes ont visité les usines Motte : peignage, filature, tissage et teinturerie, ainsi que l'hôpital de « La Fraternité ». Les tableliens ont ensuite regagné Lille. Mercredi les notaires se rendront en excursion à Lens et jeudi à Dunkerque.

A VALENCIENNES

Un accident d'automobile

Une automobile conduite par M. Jean Overstraeten, de Castelcu-Lille, s'obrigeait vers Anzin, lorsque une des roues glissant sur un rail faite fut projetée sur le côté et les deux roues de droite furent brisées. Mme Overstraeten qui se trouvait dans la voiture reçut de fortes contusions à la mâchoire.

A DOUZIES-MAUBEUGE

Un satyre veut se suicider

Surpris alors qu'il voulait se livrer à des attouchements obscènes sur une fillette de 13 ans, de Douzies, le sieur A. N..., 44 ans, habitant également Douzies, a voulu mettre fin à ses jours en se tirant un coup de revolver, lundi vers 8 heures du soir. La balle lui a seulement éraflé le front, le blessant légèrement.

LES CAMBRIOLAGES dans la région de Lens

Depuis quelque temps, les cambriolages se multiplient dans la région de Lens qu'une bande de voleurs met à contribution.

Lundi, deux méfaits ont été commis à Lens, dans la journée, pendant l'absence de M. Philippe Légrand, demeurant rue de Lille, des malfaiteurs ont pénétré chez lui dans l'espoir d'y trouver de fructueuses provenant de la vente d'un immeuble qu'il avait fait. Très peu, les voleurs partirent emportant une bicyclette.

A Liévin, la nuit dernière, des individus ont pénétré chez M. Fontaine-Lalouette, 200, rue du n° 11. Les voleurs mirent tout sens dessus-dessous, mais quittèrent la maison n'emportant que de menus objets, l'argent qu'ils cherchaient n'ayant pas été découvert par eux.

A FOUQUIÈRES-LEZ-LENS

Une fille accuse sa mère

DE L'AVOIR FAIT AVORTER

Deux arrestations

Le bruit courait avec persistance, dans la commune de Fouquières-les-Lens, que la dame Sylvie Vermesche, 37 ans, de complicité avec son concubin, Louis Geyst, 25 ans, cabaretier, avait pratiqué des manœuvres abortives sur sa fille Mathilde Coudyser, 13 ans. Informés, les gendarmes ouvrirent une enquête qui vient d'aboutir à l'arrestation des deux personnes incriminées.

Le maréchal des logis Joanin interrogea tout d'abord la demoiselle Coudyser qui avait elle-même raconté la chose à différentes personnes. Il apprit que cette demoiselle avait vécu avec un ami durant un certain temps. En janvier dernier, quand elle revint chez ses parents, elle se trouvait dans une situation intéressante. Sa mère l'ayant remarqué, lui proposa de la sécurer, alors que la jeune fille n'accepta pas. Un jour, alors qu'elle souffrait d'un rhume, Geyst, sous prétexte de la soulager, lui fit absorber de l'absinthe. Ivre, abattue par le poison, Mathilde dut s'aliter. Sa mère vint la voir à plusieurs reprises dans la journée et le soir, profitant de l'état de prostration dans lequel se trouvait sa fille, elle lui donna une injection, avec l'aide de son concubin. Quelques jours après cette opération, le résultat attendu arrive : Mathilde accouche d'un fœtus de 6 mois environ, une fille raconte-t-elle, d'après les dires de sa mère. Les deux complices se chargèrent de faire disparaître l'enfant, et bientôt tout dans la maison reprit ses allures habituelles.

La dame Sylvie Vermesche entendue à son tour nie énergiquement avoir fait avorter sa fille. Elle ignorait même, dit-elle, qu'elle fût enceinte. Une dame a cependant déclaré que le cabaretière lui avait demandé si elle ne connaissait pas un remède capable de délivrer Mathilde dont la grossesse commençait à se dessiner.

Louis Geyst a pris le même système de défense que son amie. Il ne tout, n'a rien vu, ne sait absolument rien.

Des personnes interrogées ont déclaré avoir remarqué l'embonpoint significatif de Mathilde. Celle-ci entendue à nouveau fit savoir qu'elle n'avait pas dévoilé plus tôt les manœuvres abortives dont elle avait été l'objet parce que des menaces lui avaient été faites.

Le faux ménage, ne pouvant abandonner sans péril son système de défense, s'est refusé à faire connaître ce qu'était devenu le fœtus.

La gendarmerie a procédé à l'arrestation de la dame Vermesche et de son ami Louis Geyst.

Le Président de la République

A DUNKERQUE

Le Président de la République s'embarquera, pour son voyage dans le Nord, le 18 juillet, à Dunkerque, sur le croiseur « Vérité », qu'accompagneront le « Dupetit-Thouars », le « Cassini » et deux contre-torpilleurs de l'escadre du Nord. Cette division sera placée sous le commandement du vice-amiral Boué de Lapeyrère, préfet maritime de Brest.

L'aviso « Buffle », partira de Cherbourg le 16 juillet, à destination de Dunkerque, où il servira au transbordement du président du port en rade.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Valenciennes. — Lundi matin ont été célébrées les funérailles de Mme Charles Thellier de Poncheville, née Lefebvre, femme de M. Thellier de Poncheville, avocat et conseiller municipal, décédée à l'âge de 66 ans, après une longue maladie. Dans le nombreux cortège se trouvaient de nombreuses notabilités de Valenciennes et de la région, ainsi qu'une délégation, avec le drapeau, du comité de la Croix-Rouge, dont la défunte faisait partie en qualité de présidente du comité des dames de la société.

A Trélon. — Lundi ont eu lieu les funérailles de Mme Maréchal Homat, âgée de 90 ans, issue d'une des plus anciennes et des plus nombreuses familles de la ville. Un grand nombre de personnes avaient tenu à suivre la dépouille mortelle de cette femme pleine de courage qui a élevé une famille de 9 enfants, qui ont la plupart eux aussi une nombreuse famille, puisqu'il y avait comme enfants et petits-enfants assistant à l'enterrement, 65 personnes. M. Maréchal, ou plutôt, le père Maréchal, comme chacun l'appelle, est âgé de 92 ans, et malgré son grand âge il se rend journellement, pour y travailler, dans la forêt située à plusieurs kilomètres.

LES BOHÉMIENS DE PARIS

ROMAN CONTEMPORAIN

Par Armand LAPOINTE

Il se le rappelait maintenant : l'annonce de la disparition de Blanche avait paru plonger le comte dans un grand émoi. Il l'aimait, sans n'avoir pas douteux pour Michel.

Et alors toutes les affirmations de Véra prenaient un caractère de vraisemblance indéniable. Tout s'expliquait même.

Blanche, prisonnière dans la maison de Jacob, avait pu correspondre avec M. de Mussidan ; celui-ci était venu à son aide, l'avait délivrée et, mis en garde par un premier enlèvement, craignant, s'il le ramenait chez son père, un nouveau rapt, mieux pourvu et mieux combiné cette fois, il avait caché Blanche, il avait mis sa sœur fiancée à l'abri de toute tentative de la part d'ennemis inconnus ; et Blanche, cédant aux suggestions de son cœur, à la reconnaissance, à l'amour, s'était donnée à son fiancé, à son sauveur, à l'homme qui, tôt ou tard, serait son mari.

Tout cela, en effet, semblait vraisemblable, mieux encore, tout naturel !

L'un et l'autre étaient sinon sans reproche au point de vue d'une morale sévère, du moins bien excusables, et nul n'avait le droit de les juger, encore moins de les blâmer.

Et ce qui mettait le comble à son désespoir, c'est qu'il devait subir cette situation sans se plaindre, sans se révolter, sans en tirer vengeance contre M. de Mussidan.

De quel droit se fût-il plaint ? A quel titre eût-il été lui chercher querelle ? Avait-il été trompé par Blanche, par le comte ? Non ! et même, il fallait bien qu'il en convînt, Blanche n'avait de compte à rendre de sa conduite qu'à sa famille ; elle ne lui devait rien à lui, Michel, qu'elle ne connaissait pas, qu'elle n'avait jamais vu.

Hélas ! pourquoi l'avait-il vue, lui, cette adorable fille ?

Pourquoi Jacob l'avait-il mis en sa présence ?

Pourquoi n'avait-il pas aimé sa cousine ?

Que lui restait-il à faire maintenant que son oncle l'avait dispensé de tout concours et qu'il lui était devenu inutile ?

Retourner bien vite à Philippopoli et oublier Blanche !

Oublier Blanche ! Était-ce possible ?

Retourner au plus vite à Philippopoli semblait, en effet, être le dernier mot de la sagesse. Et cependant il n'avait pas le courage de s'y résoudre ; il croyait entendre une voix mystérieuse lui disant à l'oreille :

« Reste à Paris ! le drame qui s'y joue approche du dénouement et tu dois y jouer un rôle ! »

C'était encore le doute, sous une forme nouvelle, qui assaillait son cœur et son esprit.

Ce doute tout à coup, lui suggéra une pensée qu'il fut surpris de n'avoir pas eue plus tôt.

Qui avait instruit Véra ?

Comment les faits qu'elle venait de lui révéler étaient-ils venus à sa connaissance ?

Et même, pour qu'elle sût que Blanche était la maîtresse de M. de Mussidan, il fallait qu'elle en eût reçu la confidence de celui-ci ou de celle-là !

C'était une voie nouvelle qui s'ouvrait devant lui, une voie inconnue, il est vrai, et qui ne pouvait se conduire qu'à une certitude plus complète encore de la perte de Blanche, mais qui lui semblait bonne à suivre.

— Tu sais donc où se trouve Mlle d'Aziza ? demanda-t-il à sa cousine.

— J'ai le chagrin de ne pouvoir répondre à ta question, répliqua-t-elle. C'est un secret que je ne puis dévoiler encore.

Michel venait de prendre un parti irrévocable et qu'il allait mettre à exécution, sans perdre une heure. C'était de ne plus quitter M. de Mussidan, de suivre tous ses pas ; il lui paraissait impossible que le comte, s'il était l'amant de Blanche, ne le conduisît pas vers celle-ci.

— Eh ! bien, dit-il à Véra, je ne vous demande plus rien, pas même la preuve que vous m'offrez tout à l'heure. Avant huit jours, j'aurai découvert la retraite de Blanche et je saurai s'il est vrai qu'elle soit la maîtresse de M. de Mussidan !

C'est bien sur quoi compterait Véra et tous ses agissements n'avaient pas eu d'autre but.

Elle se proposait même d'intervenir au moment opportun pour faire assister Michel à un tête-à-tête de Blanche et de M. de Mussidan.

C'était là toute sa combinaison.

X

Revenons à Jacob, que nous avons laissé un peu dans l'ombre.

Il agissait, cependant, on le pense bien ; et le résultat de ses agissements allait éclater, soudainement, d'une façon foudroyante, sur le baron d'Aziza.

Les événements allaient se succéder sans laisser au banquier un instant de répit, sans lui donner le temps de la réflexion et de la défense.

Se défendre ! Le pouvait-il, puisqu'il ignorait quelle main le frappait, et que chacun des coups qui devaient l'atteindre allait emporter un lambeau de sa puissance et de sa vie.

Et non seulement Jacob agissait lui-même, mais encore par des agents que sa grande fortune lui permettait de mettre en œuvre à Paris et à l'étranger et dont la discrétion lui était acquise.

Et puis, en résumé, il n'avait livré son secret à personne et la trahison était bien impossible. On comprend facilement, en effet, qu'une vengeance qui avait mis dix-huit ans à ourdir ses trames et à préparer ses moyens d'action, n'avait rien laissé au hasard et qu'elle ne devait procéder qu'avec la certitude du succès.

C'est à la petite Bourse du soir que nous conduirons nos lecteurs.

Personne n'ignore que cette petite Bourse, depuis qu'elle a quitté le boulevard des Italiens et le passage de l'Opéra, où elle gênait la circulation et les boutiquiers, se tient dans le hall du Crédit Lyonnais.

Cette petite Bourse est particulièrement fréquentée par certains spéculateurs étrangers qui trouvent que les deux heures de la grande Bourse ne donnent pas suffisante satisfaction à leur passion de jeu et à leur désir du gain ; les coulissiers, les remisiers, les agents de toute sorte et les escompteurs de papier provenant des différentes places de l'Europe.

Parmi ceux-ci et ceux-là, beaucoup de gens n'ayant aucun scrupule, qu'on méprise au fond, mais avec lesquels on spécule tout de même parce que, à la Bourse, on ne s'inquiète pas de la provenance de l'argent, mais simplement des différences. Il suffit d'être exact sur ce point pour que le marché soit ouvert au premier venu, quel qu'il soit et d'où qu'il vienne. C'est peut-être une nécessité.

Nous retrouvons là nos anciennes connaissances, MM. Alvarès, Saphy, Férois Dubourg et aussi le coulissier Boisrobert.

Depuis qu'il avait repris ses habitudes parisiennes, pour rien au monde celui-ci n'eut manqué de faire son apparition à la petite Bourse, vers neuf heures.

Il apprenait là les nouvelles du jour, les potins du monde de la finance à propos de la politique et des scandales mondains — toutes choses qui jouent un grand rôle dans la vie de Paris — auxquels on ne croit guère, c'est vrai, l'homme de Bourse étant particulièrement sceptique et incrédule, mais que chacun fait semblant de croire afin d'avoir le plaisir de les colporter par la ville et de paraître bien informé.

Boisrobert, lui, racontait ces histoires-là à sa femme en rentrant du cercle, et comme Mme Boisrobert était friande de nouvelles — les scandaleuses surtout — cela l'amusait beaucoup.

Un peu avant l'arrivée de Boisrobert, et au moment où la petite Bourse était dans toute son animation, un personnage qu'on y voyait habituellement y fit son entrée, et allant de groupe en groupe, glissa à l'oreille des gens qu'il connaissait :

— Avez-vous des fonds dans la banque d'Aziza ?

— Pourquoi ?

— Parce que si vous en avez, il faut les retirer au plus vite, demain à la première heure par exemple.

— La cause ?

— Je ne vous dis que ça. Faites-en votre profit.

— C'est sérieux ?

— Tout ce qu'il y a de plus sérieux. Je suis bien informé.

— Ah bah !

C'était ce qu'on appelle une nouvelle à sensation ; et, comme on s'en doute bien, elle faisait son chemin.

Les uns par jalousie, les autres par envie ; ceux-ci parce qu'il s'agissait d'une maison rivale ; ceux-là parce que la maison de banque d'Aziza était de nationalité étrangère ; d'autres enfin, pour lesquels le malheur d'autrui est toujours une cause de satisfaction, s'empressaient de la répandre mystérieusement.

— De qui tenez-vous cela ? demandait-on.

— De Tournesol, de Carcassonne, de Pétrus, d'Hartemann ! de tout le monde, enfin.

De tout le monde, c'est un peu vague.

Mais on n'en demande pas plus long en fait d'histoires, à la Bourse comme ailleurs.

A ce personnage en succéda un autre, non moins habitué de la petite Bourse que le précédent et qui se livra au même manège, mais avec des façons affairées, hypocrites et inquiètes qui devaient impressionner encore plus vivement ceux à qui la confidence était faite et lui donnait un caractère de véracité indiscutable.

— Vous savez la nouvelle ?

— Quelle nouvelle ?

— Bien s'est plus vrai, cependant.

— Des traites s'élèvant à des sommes importantes ont été présentées aujourd'hui à la banque d'Aziza et n'ont pas été payées.

— Pas possible !

— Rien n'est plus vrai, cependant.

— Des traites acceptées ?

— Oui ! des traites venues de l'étranger, des meilleures et des plus sérieuses maisons d'Angleterre et d'Allemagne.

Le suivre.